



CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

ODONAT GRAND EST

Office des DONnées NATuralistes du Grand Est

Association inscrite de Droit Local Art. 21-79

**Registre des Associations
du Tribunal d'Instance de Strasbourg
Vol N° 74 Folio N° 174**

**Siège social : 12, Rue René Schickelé
67000 STRASBOURG**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Siège social : Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : experts@cabinet-kremer.fr

Bureau secondaire : 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : haguenau@cabinet-kremer.fr

Société Anonyme au capital de 500 000 € • RCS Strasbourg B 305 120 867 • APE 6920 Z • TVA Intracommunautaire FR 94 305 120 867



CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

ODONAT GRAND EST

Office des DONnées NATuralistes du Grand Est

Association inscrite de Droit Local Art. 21-79

Registre des Associations
du Tribunal d'Instance de Strasbourg
Vol N° 74 Folio N° 174

Siège social : 12, Rue René Schickelé
67000 STRASBOURG

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'association ODONAT GRAND EST,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ODONAT GRAND EST** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Siège social : Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim • Adresse postale : BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : experts@cabinet-kremer.fr

Bureau secondaire : 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : haguenau@cabinet-kremer.fr

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA PRESIDENCE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Présidence d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Présidence de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SCHILTIGHEIM, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

CABINET KREMER & ASSOCIES



F. BURKHARD

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,01		0,05
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	9 805,20	9 686,13	119,07		575,07	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,32		0,13
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	27 016,79	23 333,01	3 683,78		1 418,29	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	36 821,99	33 019,14	3 802,85	0,33	1 993,36	0,19
Stocks et en-cours	5 174,61	5 174,61				
Créances				60,21		56,63
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	124 018,55		124 018,55		42 354,25	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	566 783,87		566 783,87		563 680,24	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	452 679,06		452 679,06	39,46	462 220,17	43,19
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 148 656,09	5 174,61	1 143 481,48	99,67	1 068 254,66	99,81
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 185 478,08	38 193,75	1 147 284,33	100	1 070 248,02	100



BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		16,88		17,49
Fonds propres statutaires	193 705,70		187 139,11	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	16 251,91	1,42	6 566,59	0,61
Situation nette (sous-total)	209 957,61	18,30	193 705,70	18,10
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			79,17	0,01
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	209 957,61	18,30	193 784,87	18,11
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	7 500,00	0,65	8 000,00	0,75
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	7 500,00	0,65	8 000,00	0,75
Provisions pour risques	53 700,00	4,68	35 943,86	3,36
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	53 700,00	4,68	35 943,86	3,36
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	348 360,08	30,36	470 849,39	43,99
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	50 091,04	4,37	41 722,10	3,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	477 675,60	41,64	319 947,80	29,89
TOTAL DES DETTES (IV)	876 126,72	76,37	832 519,29	77,79
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 147 284,33	100	1 070 248,02	100



100706 - ASSO ODONAT GRAND EST

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	60,00	52,95	7,05	13,31
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	226 197,00	223 457,45	2 739,55	1,23
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 018 329,65	1 128 413,87	-110 084,22	-9,76
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	13 165,13	29 145,13	-15 980,00	-54,83
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4 278,42	6 922,26	-2 643,84	-38,19
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 262 030,20	1 387 991,66	-125 961,46	-9,08
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks	17,22	25,83	-8,61	-33,33
Autres achats et charges externes	953 242,20	1 094 518,47	-141 276,27	-12,91
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 778,51	3 486,16	292,35	8,39
Salaires	191 896,37	179 023,52	12 872,85	7,19
Cotisations sociales	68 795,90	60 777,39	8 018,51	13,19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 562,13	3 639,18	-1 077,05	-29,60
Dotations aux provisions	30 000,00	35 943,86	-5 943,86	-16,54
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	-500,00	8 000,00	-8 500,00	-106,25
Autres charges	16,58	6,53	10,05	153,91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 249 808,91	1 385 420,94	-135 612,03	-9,79
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	12 221,29	2 570,72	9 650,57	375,40



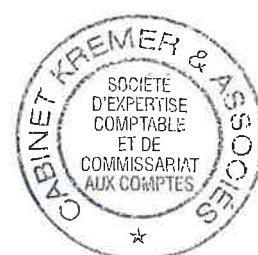
100706 - ASSO ODONAT GRAND EST

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 644,45	3 758,79	885,66	23,56
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	4 644,45	3 758,79	885,66	23,56
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	4 644,45	3 758,79	885,66	23,56
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	16 865,74	6 329,51	10 536,23	166,46
Produits exceptionnels (V)	79,17	570,08	-490,91	-86,11
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	79,17	570,08	-490,91	-86,11
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	693,00	333,00	360,00	108,11
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 266 753,82	1 392 320,53	-125 566,71	-9,02
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 250 501,91	1 385 753,94	-135 252,03	-9,76
EXCÉDENT OU DÉFICIT	16 251,91	6 566,59	9 685,32	147,49
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	16 251,91	6 566,59	9 685,32	147,49



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

L'objet social de l'entité est :

L'étude et la protection des espèces, des milieux naturels et des entités paysagères de la région Grand-Est

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Le périmètre d'activité est la région Grand-Est et la nature des activités est la protection et l'étude des espèces, des milieux naturels et des entités paysagères

Les moyens mis en oeuvre sont :

Fédération d'associations naturalistes du Grand-Est, création et mise à jour régulière d'une base de donnée



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 147 284,33 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 16 251,91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'association n'est pas impactée par le conflit Russie-Ukraine

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bénévolat est valorisé en fonction des heures des membres du bureau lors des réunions soit pour l'année 2025 : 1 081.50 heures à 11.88€ de l'heure, soit un bénévolat global de 12 848.22€

Les IFC sont valorisées à hauteur de 34.480€

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- o 3% Constant pour la catégorie : Non Cadres
- o 3% Constant pour la catégorie : Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.96 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- o 64 ans pour la catégorie : Non Cadres
- o 64 ans pour la catégorie : Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- o 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres
- o 1 % constant pour la catégorie : Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- o 40 % pour la catégorie : Non Cadres
- o 40 % pour la catégorie : Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- o L'année des calculs retenue est 2025.
- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.
- o La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- o La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique (s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- o Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

- o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par , amendé par le règlement n° 2017-03.le règlement n° 2018-06.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Les dispositions du règlement ANC 2022-06 ont été appliquées pour la première fois au titre de l'exercice ouvert au 01/01/2025 (application obligatoire). Ce règlement apporte notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel (réservé aux « événements majeurs et inhabituels » ainsi qu'à la transcription de dispositifs fiscaux spécifiques) et consacre la fin de l'utilisation des comptes de transferts de charges (les refacturations diverses étant dorénavant obligatoirement comptabilisées en chiffre d'affaires et les annulations de charges se trouvant portées au crédit des comptes de charges). Ces évolutions ont également été accompagnées d'une refonte des états financiers en lien avec ces aspects.

Comparabilité des comptes de l'exercice précédent

L'application du nouveau règlement n'a pas entraîné de modifications substantielles dans la présentation des données de l'exercice précédent nécessitant une information spécifique

Incidence du changement de méthode sur les comptes 2025

L'application du nouveau règlement n'a pas entraîné de modifications substantielles des comptes de l'exercice nécessitant une information spécifique.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

L'entité n'est pas concerné (option non prise)

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

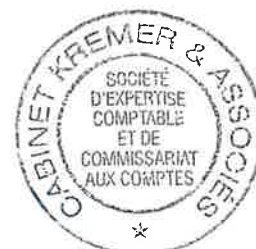
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages	6,00	
Matériel de bureau	3,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS**Détermination des stocks**

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

100706 - ASSO ODONAT GRAND EST

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		9 805,20		
TOTAL		9 805,20		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles		22 645,17		4 371,62
TOTAL		22 645,17		4 371,62
TOTAL GENERAL		32 450,37		4 371,62
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			9 805,20	
TOTAL			9 805,20	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles			27 016,79	
TOTAL			27 016,79	
TOTAL GENERAL			36 821,99	



100706 - ASSO ODONAT GRAND EST

ETAT DES AMORTISSEMENTS

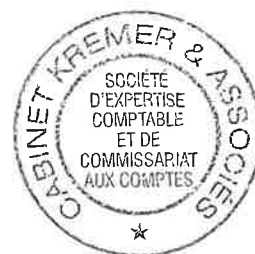
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 à 8 ans	Linéaire	9 230,13	456,00		9 686,13
TOTAL			9 230,13	456,00		9 686,13
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	3 à 8 ans	Linéaire	21 226,88	2 106,13		23 333,01
TOTAL			21 226,88	2 106,13		23 333,01
TOTAL GENERAL			30 457,01	2 562,13		33 019,14

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	456,00		456,00		
TOTAL	456,00		456,00		
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	2 106,13		2 106,13		
TOTAL	2 106,13		2 106,13		
TOTAL GENERAL	2 562,13		2 562,13		



ETAT DES STOCKS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	6 095,88		921,27	5 174,61
TOTAL	6 095,88		921,27	5 174,61

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS

	Mode utilisé pour le calcul de la dépréciation	Montant N	Montant N-1
Marchandises		5 174,61	6 095,88
TOTAL		5 174,61	6 095,88



ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	124 018,55	124 018,55	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94,77	94,77	
Débiteurs divers	566 482,10	566 482,10	
TOTAL	690 595,42	690 595,42	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	64 177,66
Autres créances	565 761,10
TOTAL	629 938,76

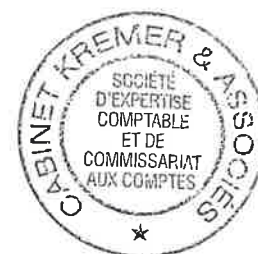


TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	187 139,11		6 566,59		193 705,70
Excédent ou déficit de l'exercice	6 566,59	-6 566,59	16 251,91		16 251,91
Subventions d'investissement	79,17			79,17	
TOTAL	193 784,87	-6 566,59	22 818,50	79,17	209 957,61



100706 - ASSO ODONAT GRAND EST

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

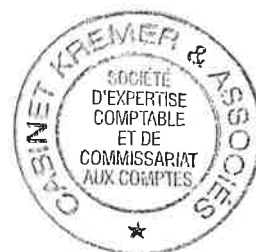
	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	35 943,86	30 000,00	12 243,86	53 700,00
TOTAL	35 943,86	30 000,00	12 243,86	53 700,00
Provisions pour dépréciations				
Sur stocks et en cours	6 095,88		921,27	5 174,61
TOTAL	6 095,88		921,27	5 174,61
TOTAL GÉNÉRAL	42 039,74	30 000,00	13 165,13	58 874,61



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	348 360,08	348 360,08		
Personnel et comptes rattachés	26 980,20	26 980,20		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 261,99	19 261,99		
Impôts sur les bénéfices	693,00	693,00		
Autres impôts et taxes assimilées	3 155,85	3 155,85		
Produits constatés d'avance	477 675,60	477 675,60		
TOTAL	876 126,72	876 126,72		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	477 675,60
TOTAL	477 675,60

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 084,77
Dettes fiscales et sociales	26 216,08
TOTAL	47 300,85

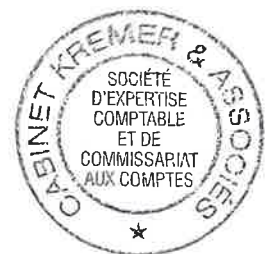


LES EFFECTIFS**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	0,91	0,91
Employés et techniciens	4,23	4,23
PERSONNEL SALARIÉ	5,14	5,14



COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

1/ Fonds dédiés

A l'ouverture : 8.000€

Fonds dédiés utilisés : 8.000€

Fonds dédiés nouveaux projets en fin d'exercice : 7.500€

2/ Objet social, nature et périmètre

En 2016, en réponse à la réforme territoriale, 19 associations naturalistes réparties sur l'ensemble du territoire de la nouvelle région Grand Est se réunissent et créent l'Office des données naturalistes du Grand Est.

Le réseau comprend maintenant 29 associations naturalistes réparties sur l'ensemble de la région Grand Est. Chacune d'entre elles possède un ou plusieurs domaines d'expertise naturaliste. Toutes ont pour objet statutaire prioritaire l'étude des espèces sauvages (faune, flore et fonge) et de leurs habitats naturels, dans un objectif de conservation et protection de la nature.

Son objet principal est l'étude et la protection de la faune, la flore, la fonge et des milieux naturels de la région Grand Est. Elle vient en appui technique aux collectivités via la mobilisation des bases de données naturaliste et de l'expertise de nombreux spécialistes.

ODONAT Grand Est coordonne de nombreux projets multi-partenariaux et transversaux :

Avec le développement de la connaissance et la préservation de la biodiversité au niveau régional et local ;

Avec la mise à disposition de la connaissance naturaliste pour les porteurs de projets impactant la biodiversité ;

Avec le développement d'outils et de méthodes autour des bases de données naturalistes.

